



Association Sportive Automobile Francophone

Challenge BLAISE RACING 2013 (Rallyes)

REGLEMENT

Article 1^{er}

Présentation

Le Challenge « Blaise Racing », est placé sous l'égide de l'ASAF. Il a été créé en vue de promouvoir et récompenser les pilotes participant, au volant de voitures de marque Renault, à certaines épreuves choisies par le promoteur dans le calendrier ASAF des « Rallyes »

Ces épreuves sont reprises au calendrier ci-dessous, à l'article 5.

Article 2

Conditions d'admission

Ce challenge est ouvert à tous les pilotes licenciés ASAF, préalablement inscrits.

Article 3

Inscription

L'inscription est OBLIGATOIRE et peut intervenir à tout moment.

Le droit d'inscription est fixé à **50,00 Euros** et doit être transmis au promoteur sur le compte IBAN : **BE17 732 00 33 629 21** - BIC : **CREGBEBB**

Elle sera effective dès réception, par le secrétariat de l'ASAF, du bulletin d'inscription spécifique, reprenant, outre les données d'identité, l'engagement du concurrent de se soumettre au présent règlement.

Après prise des coordonnées par l'ASAF, le bulletin sera transmis au promoteur et le concurrent pourra, dès ce moment, marquer des points au classement du challenge.

Les concurrents inscrits au Challenge prendront soin de cocher la case réservée sur le bulletin d'engagement de chacune des épreuves, faisant mention de leur adhésion. Un signe distinctif sera alors placé, en regard de leur nom, sur les documents reprenant les résultats.

Article 4

Comptabilisation des points

Les points des concurrents inscrits seront comptabilisés automatiquement par le secrétariat de l'ASAF.

Les points relatifs aux épreuves disputées avant la réception de l'inscription n'entreront pas en ligne de compte.

En plus des points acquis à la **classe**, selon le barème repris à l'article 18 du Règlement Particulier Rallyes, figurant dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF, un **bonus sera attribué aux pilotes du Challenge, classés dans les cinq premiers aux classements généraux du Rallye.** (Division 4, d'une part et Divisions 1 à 3 confondues, d'autre part). **20 points seront attachés à la 1^{ère} place ; 12 à la 2^{ème} ; 7 à la 3^{ème} ; 3 à la 4^{ème} et 1 à la 5^{ème}.**

Article 5

Classement et calendrier

Des classements évolutifs et un classement final du challenge seront établis, tenant compte du nombre maximum de résultats à prendre en considération, lequel sera déterminé par le nombre d'épreuves organisées, selon la règle suivante :

- 1 ou 2 épreuves organisées : N - 0
- 3 ou 4 épreuves organisées : N - 1
- 5 ou 6 épreuves organisées : N - 2

En cas d'ex aequo, le premier résultat non comptabilisé sera pris en considération ; ensuite, le 2^{ème}.

Si l'égalité subsiste, le nombre de victoires, ensuite, de 2^{èmes} places, de 3^{èmes}, etc. sera déterminant.

En dernier ressort, si besoin en est, le comité du Challenge « **Blaise Racing** », décidera, de l'attribution des prix.

N.B. : Le classement évolutif, pondéré en fonction des épreuves déjà organisées, pourra être consulté sur les sites Internet de l'ASAF et du promoteur du Challenge à qui il sera transmis après chaque épreuve.

Calendrier des épreuves choisies pour 2013 :

23-24 mars	Rallye des Ardennes
1-2 juin	Claudy Desoil Rally
13-14 juillet	Boucles Chevrotines
31 août-1 septembre	Rallye de la Semois
19-20 octobre	JMC Rallye
23-24 novembre	Rallye des Crêtes

Article 6

Publicité

Les concurrents s'engagent à faire figurer sur leur voiture, un sticker (fourni par le promoteur du Challenge « **Blaise Racing** »,) reprenant les différents sponsors du challenge.

Aucun point « challenge » ne sera attribué pour l'épreuve où le sticker publicitaire faisait défaut.

Le promoteur du Challenge s'engage, pour sa part, à faire état, sur tous les documents relatifs au dit challenge et lors de toutes ses publications, de la collaboration de l'ASAF.

En cas de manquement grave, l'ASAF pourrait mettre fin, à sa collaboration, sans qu'aucun dédommagement ne puisse lui être réclamé, ni par le promoteur, ni par les participants inscrits.

Article 7

Proclamation des résultats et dotation

Les lauréats se verront honorés en fin d'année, lors de la cérémonie de remise des trophées des Championnats de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Ils seront récompensés pour autant qu'ils y soient présents ou représentés.

La nature et/ou les montants des récompenses seront communiqués dès que possible par le promoteur.

Article 8

Règlement d'ordre intérieur

Tout acte ou comportement contraire au règlement ou à l'éthique sportive sera sanctionné par l'exclusion du challenge.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront analysés par le comité du Challenge « **Blaise Racing** ».

Les décisions prises dans le cadre du présent article devront, pour devenir officielles, être entérinées par le Conseil d'Administration de l'ASAF.

En cas de litige, les règles habituelles de recours juridictionnel en vigueur à l'ASAF, seront d'application.

Article 9

Contacts

- **Secrétariat de l'ASAF**, 12, rue de l'Île Dossay à 5300 SCLAYN (Andenne) Tél. : 085/271460 – Fax : 081/317695 – Email : secretariat@asaf.be
Site Internet : www.asaf.be
- **Challenge « Blaise Racing », c/o Benoît Blaise**, 12, Rue de l'Eglise à 4983 BASSE-BODEUX
GSM : 0495/12.46.36 - E-Mail : bbenoit@tiscalinet.be

Article 10

Bulletin d'inscription

(à renvoyer au secrétariat de l'ASAF)

(Voir feuillet ci-après)

A.S.A.F. - Challenge « Blaise Racing »

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je, soussigné(e),

Nom / Prénom :

Adresse complète :

.....

Date de naissance :

Téléphone / GSM / E-mail :

.....

N° de licence / Type / Province :

Voiture :

désire participer au Challenge « Blaise Racing » 2013 et m'engage à en respecter le règlement.

Date :

Signature :

.....